

Bureau du Conseil privé

Budget des dépenses 2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canadä

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III - Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) Les rapports sur les plans et les priorités (RPP) sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) Les rapports ministériels sur le rendement (RMR) rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC) Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone: 1-800-635-7943

Site Internet: http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-58

Bureau du Conseil privé

Budget des dépenses pour 2002-2003

Rapport sur les plans et les priorités

Le très honorable Jean Chrétien Premier ministre du Canada

Table des matières

I	Message du Premier ministre et							
	Déclaration de la direction							
	A.	Message du Premier ministre	1					
	В.	Déclaration de la direction	2					
II.	Rais	son d'être	3					
	A.	Notre mission	3					
	В.	Nos valeurs						
III.	Rés	ultats stratégiques	3					
IV.	Orga	anisation	8					
	A.	Responsabilisation	8					
	B .	Résultats stratégiques et secteurs d'activités 1	2					
	<i>C</i> .	Dépenses prévues du ministère	3					
V.		exes 1	14					
	Tabl	eau financier 1 :						
		Sommaire des paiements de transfert	1 2 3 3 3 3 8 8 12 13 14 15					
	Tableau financier 2:							
		Sources de recettes disponibles et de recettes non disponibles 1	6					
	Tabl	eau financier 3 :						
		Coût net du programme pour l'année budgétaire 1	1					
Done	oiana	amente sunniémentaires	1 0					

Message du Premier ministre et Déclaration de la direction

A. Message du Premier ministre

Le Canada est bien préparé à saisir les possibilités et à relever les défis qui se présenteront dans les années à venir. Nos valeurs communes, nos facteurs économiques fondamentaux, nos communautés fortes ainsi que notre perspective mondiale ont largement contribué à assurer une meilleure qualité de vie à tous les Canadiens, et continueront d'y contribuer.

Pour réussir, les Canadiens devront unir leurs efforts en vue :

- de construire une économie menée par l'innovation, les compétences et le commerce international et de faire du Canada un chef de file;
- de créer une société vigoureuse et inclusive, où tous les Canadiens ont accès à des soins de santé de haute qualité et peuvent vivre dans des communautés fortes et sécuritaires; une société édifiée sur des valeurs communes comme le respect de la diversité et des droits individuels, où les besoins des Autochtones peuvent être satisfaits;
- d'assurer un environnement propre et sain aux Canadiens;
- de promouvoir les intérêts du Canada et un sentiment d'appartenance au monde.

Le gouvernement du Canada contribuera à l'atteinte de ces objectifs, qui sont fondés sur les valeurs des Canadiens, en favorisant la création de partenariats et en continuant d'administrer prudemment les finances de la nation. Il maintient son engagement à l'égard de la modernisation de la fonction publique pour permettre à celleci de poursuivre fièrement sa tradition d'offrir aux Canadiens des services et des conseils de haute qualité.

Afin d'assurer la mise en œuvre de l'ambitieux programme d'action du gouvernement, je continuerai de miser sur les conseils et l'appui du Bureau du Conseil privé. Je suis heureux de vous présenter le Rapport des plans et priorités de 2002-2003 pour le BCP, qui met en évidence ses objectifs stratégiques et qui indique, pour chaque secteur d'activité, les plans devant permettre de les atteindre.

B. Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 du Bureau du Conseil Privé.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes* directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le rapport sur les plans et priorités.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition des comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Mel Cappe Greffier du Conseil Privé et secrétaire du Cabinet Mars 2002

II Raison d'être

A. Notre mission

Servir le Canada et les Canadiens en conseillant et assistant, au mieux et en toute impartialité, le Premier ministre et le Cabinet.

B. Nos valeurs

Nous sommes conscients de la nécessité de fournir au Premier ministre nos conseils et nos services en temps opportun. Nous nous consacrons à notre travail et veillons à la bonne marche du gouvernement. Nous sommes convaincus que l'intégrité, le bon sens et la discrétion sont essentiels à l'accomplissement de notre mission. Nous sommes convaincus que le personnel fait la force du Bureau du Conseil privé.

III Résultats stratégiques

Résultat stratégique 1 :

Fonctionnement efficace des mécanismes décisionnels du gouvernement et soutien approprié à cet égard.

Résultat stratégique 2 :

Amélioration de la capacité de cerner, de comprendre et de traiter les problèmes à long terme auxquels font face le pays et la population.

Résultat stratégique 3 :

Prise en main des dossiers stratégiques à long terme relatifs aux soins de santé au Canada.

Résultat stratégique 4 :

Prestation d'aide impartiale aux Premières nations et au Canada en ce qui concerne le règlement des revendications territoriales particulières.

Résultat stratégique 1

Fonctionnement efficace des mécanismes décisionnels du gouvernement et soutien approprié à cet égard. (97 077 000 \$)

Cet objectif stratégique est au cœur du mandat du Bureau du Conseil privé.

Le Bureau du Conseil privé (BCP) est un organisme gouvernemental unique en ce sens qu'il sert en même temps de secrétariat du Cabinet et de conseiller du Premier ministre pour un large éventail de questions stratégiques et opérationnelles, et pour la gestion de la fédération.

Dans l'accomplissement de ces tâches, le BCP doit prendre en considération une multitude d'éléments stratégiques et de facteurs externes, notamment :

- le nouveau visage du Canada, sur le plan démographique entre autres, résultat d'une diversité accrue, du vieillissement de la population et de l'urbanisation;
- l'état de l'économie, compte tenu de la performance économique dans toutes les régions du pays, de l'adaptation à une économie fondée sur le savoir et du développement des possibilités de commerce international en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde;
- les valeurs et les priorités des Canadiens, notamment en ce qui a trait aux soins de santé et au maintien de la sécurité au Canada;
- l'état de la fédération et les relations avec les autres gouvernements au pays;
- l'évolution du rôle et de la place du Canada dans un contexte géopolitique en mutation constante;
- les problèmes sociaux et économiques de certains groupes dans la société canadienne, comme les peuples autochtones et les communautés en langue officielle.

Le BCP doit continuer à fournir, de façon opportune, des conseils judicieux sur les grandes questions régionales, nationales et internationales qui touchent le pays. Dans cette optique, il doit collaborer avec les autres ministères et organismes fédéraux, avec les gouvernements des provinces et des territoires, avec les secteurs privé et bénévole et, enfin, avec ses partenaires internationaux.

Dans les années à venir, le BCP continuera de mettre l'accent sur les moyens de mieux s'adapter chaque jour à un environnement sans cesse changeant. Les informations suivantes expliquent les services principaux fournis par le BCP en vue d'atteindre les objectifs stratégiques énoncés ci-dessus :

- Fournir conseils et assistance, en toute impartialité, au Premier ministre et aux autres ministres de son portefeuille:
 - le vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État;
 - le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales;
 - le leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits;
 - le leader du gouvernement au Sénat.
- Assurer l'efficacité du processus décisionnel du Cabinet conformément aux principes du gouvernement responsable et aux directives du Premier ministre par l'entremise :
 - de réunions régulières et de séances de planification périodiques au Cabinet pour discuter du programme du gouvernement, définir ses objectifs et ses priorités et surveiller l'évolution de politiques conformes au programme;
 - de discussions de fond sur les nouvelles initiatives ou les changements proposés au chapitre des programmes ou des politiques dans le cadre des réunions des comités du Cabinet sur l'union sociale et sur l'union économique présidées par le vicepremier ministre ainsi que du Comité du Cabinet sur les communications gouvernementales, ou des rencontres informelles des ministres;
 - de la surveillance des préparatifs entourant l'élaboration des initiatives ministérielles dont la politique doit être approuvée par le Cabinet. Le BCP s'assure à cet égard qu'une analyse approfondie des propositions a été effectuée, que les consultations intergouvernementales ont été menées et que les propositions font progresser les priorités globales du gouvernement.
- Jouer un rôle de chef de file et assurer la cohérence des politiques et la coordination au niveau des ministères et des organismes centraux concernant :
 - les questions stratégiques, juridiques, législatives, d'appareil et réglementaires importantes;
 - les initiatives liées à la réforme de la fonction publique, y compris la transition au nouveau régime de gestion des ressources humaines;

- les initiatives liées à la sécurité publique et au terrorisme, y compris les améliorations du cadre législatif portant sur la sécurité des Canadiens et la mise en œuvre des mesures de sécurité comprises dans le Budget 2001;
- l'amélioration de la gestion de la frontière avec les États-Unis par la réalisation du plan d'action prévu dans la déclaration sur la frontière intelligente.
- Fournir des services ministériels efficaces qui soutiennent les besoins variés du ministère et des agences centrales et y répondent. Ceci inclut :
 - fournir aux décideurs des renseignements précis, pertinents et complets;
 - le recrutement et le maintien en poste d'employés qui se distinguent par leur compétence, qui sont représentatifs et qui possèdent les compétences nécessaires pour répondre aux besoins professionnels du BCP;
 - l'amélioration du bien-être au travail;
 - se doter de l'infrastructure technique et des outils de traitement de l'information nécessaires pour améliorer le processus décisionnel et pour faciliter la mise en œuvre des perfectionnements technologiques et des services gouvernementaux en ligne;
 - des pratiques de gestion modernes au sein du BCP qui correspondent aux initiatives gouvernementales liées à la modernisation de la fonction de contrôleur et aux ressources humaines;
 - un système économique pour gérer la correspondance que les Canadiens et les Canadiennes font parvenir au Premier ministre;
 - augmenter la sécurité du Premier ministre et des employés de l'organisme.

Résultat stratégique 2

Amélioration de la capacité de cerner, de comprendre et de traiter les problèmes à long terme auxquels font face le pays et la population. (5 187 000 \$)

Au cours des prochaines années, la grande priorité du Projet de recherche sur les politiques (PRP) sera :

 d'accélérer et d'approfondir les recherches dans des domaines particuliers (liens nord-américains, cohésion sociale et développement durable) (des informations supplémentaires sont disponibles sur Internet à l'adresse http://www.policyresearch.gc.ca/docs/hp-ph_f.htm); d'intégrer leurs conclusions au processus d'élaboration des politiques et de renforcer la capacité du groupe chargé des politiques (p. ex. Programme de politiques et recherche, Groupe responsable des données pour la recherche sur les politiques).

Résultat stratégique 3

Prise en main des dossiers stratégiques à long terme relatifs aux soins de santé au Canada. (7 639 000 \$)

La Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada est seule responsable. Elle a pour priorité :

- de faire participer les Canadiens de tous les milieux au dialogue public sur l'avenir des soins de santé au Canada;
- d'élaborer des politiques et des mesures efficaces axées sur les résultats pour assurer la viabilité d'un système de santé public accessible à tous;
- remettre un rapport définitif avec des recommandations aux environs de novembre 2002

Résultat stratégique 4

Prestation d'aide impartiale aux Premières nations et au Canada en ce qui concerne le règlement des revendications particulières. (5 700 000 \$)

La Commission sur les revendications particulières des Indiens est seule responsable. Elle a pour priorité :

- de répondre efficacement aux demandes faites par les Premières nations et le Canada d'offrir des services de haute qualité et de formuler des recommandations concernant les revendications particulières;
- de continuer à maintenir son impartialité dans ses enquêtes et ses services de médiation, lesquels suscitent un intérêt sans cesse croissant;
- d'adopter une approche proactive visant à aider les Canadiens à mieux comprendre les revendications particulières.

IV Organisation

A. Responsabilisation

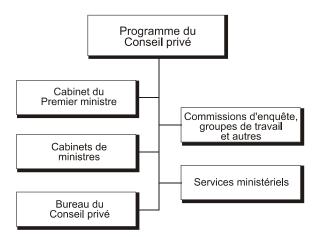
Le Conseil privé de la Reine pour le Canada a été constitué en vertu de la *Loi* constitutionnelle de 1867 dans le but d'aider et de conseiller le gouverneur général, représentant de la Reine au Canada. Le Cabinet, qui agit officiellement comme Conseil privé, joue donc ce rôle.

La création du Bureau du Conseil privé (BCP) remonte à la Confédération. En tant que ministère du Premier ministre, le BCP conseille ce dernier, en toute impartialité, sur les priorités et les politiques du gouvernement, ainsi que sur son organisation et ses relations avec le Parlement, les provinces et les autres institutions. Le BCP conseille également le Premier ministre sur la répartition des responsabilités entre les ministres, sur les nominations de sous-ministres et sur des dossiers spéciaux comme la sécurité nationale. Le BCP joue en outre le rôle de secrétariat du Cabinet et de ses différents comités.

Depuis 1867, le sous-ministre du Premier ministre porte le titre de greffier du Conseil privé. En 1940, on lui ajoute celui de secrétaire du Cabinet. En 1992, des modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* viennent lui conférer un troisième titre, celui de chef de la fonction publique, qui s'accompagne de la responsabilité de fixer les orientations stratégiques de la fonction publique.

Le programme du ministère, intitulé Programme du Conseil privé, comprend cinq secteurs d'activité : le Cabinet du Premier ministre; les cabinets de ministres; le Bureau du Conseil privé; les commissions d'enquête, groupes de travail et autres; les services ministériels (voir figure 1).

Figure 1 : Structure du programme

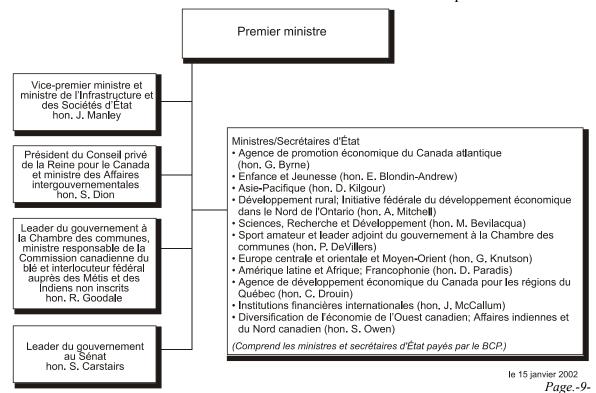


Le secteur d'activité **Cabinet du Premier ministre** est dirigé par le directeur du cabinet.

Le secteur d'activité **Cabinets de ministres** comprend 4 cabinets de ministres (voir figure 2). Chaque ministre dispose d'un adjoint exécutif chargé de la gestion de son cabinet.

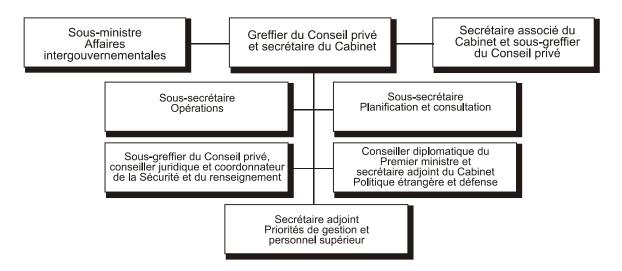
Figure 2 : Organigramme du secteur d'activité – Cabinets de ministres

Le secteur d'activité Bureau du Conseil Privé constitue l'aspect central du



Programme du Conseil privé (voir figure 3). Le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet rend compte de la gestion de ce secteur d'activité au Premier ministre.

Figure 3 : Organigramme du secteur d'activité – Bureau du Conseil privé



Pour l'heure, le secteur d'activité **Commissions d'enquête, groupes de travail et autres** est constitué de la Commission sur les revendications particulières des Indiens, de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada et du Projet de recherche sur les politiques.

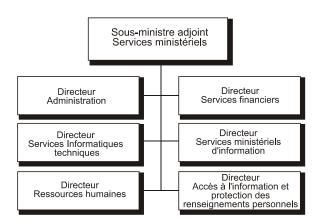
Créé à l'été 1996, le Projet de recherche sur les politiques (PRP) a pour objet de renforcer les capacités de recherche stratégique dans le but de mieux préparer le Canada et les Canadiens à relever les défis, de plus en plus complexes, associés à une saine gestion. Chapeauté par deux sous-ministres, cet organisme indépendant bénéficie du soutien administratif nécessaire du Bureau du Conseil privé.

La Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada a été mise sur pied par voie du décret C. P. 2001-569, daté du 3 avril 2001, en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*. Un commissaire est chargé de sa gestion.

La Commission sur les revendications particulières des Indiens a été créée en vertu du décret C.P. 1991-1329, daté du 15 juillet 1991. Son mandat a été modifié conformément au décret C.P. 1992-1730 du 17 juillet 1992. Un commissaire en chef est responsable de son administration.

Le secteur d'activité **Services ministériels** comprend l'Administration, les Services financiers, l'Informatique et les services techniques, les Services d'information, les Ressources humaines et l'Accès à l'information/Protection des renseignements personnels (voir figure 4). Le sous-ministre adjoint des Services ministériels dirige ce secteur.

Figure 4 : Organigramme du secteur d'activité – Services ministériels



B. Résultats stratégiques et secteurs d'activités

Le tableau de concordance qui suit indique le lien entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité en ce qui a trait aux ressources.

	Résultats stratégiques (en milliers de dollar)				
Secteurs d'activité	Fonctionnement efficace des mécanismes décisionnels du gouvernement et soutien approprié à cet égard.	Amélioration de la capacité de cerner, de comprendre et de traiter les problèmes à long terme auxquels font face le pays et la population.	Prise en main des dossiers stratégiques à long terme relatifs aux soins de santé au Canada.	Prestation d'aide impartiale aux Premières nations et au Canada en ce qui concerne le règlement des revendications territoriales particulières.	Total par secteur d'activité
Cabinet du Premier ministre	7 255 \$				7 255 \$
Cabinets de ministres	9 312 \$				9 312 \$
Bureau du Conseil privé	46 756 \$				46 756 \$
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres		5 187 \$	7 639 \$	5 700 \$	18 526 \$
Services ministériels	33 754 \$				33 754 \$
Total du programme	97 077 \$	5 187 \$	7 639 \$	5 700 \$	115 603 \$

C. Dépenses prévues du ministère

Le tableau des dépenses prévues du ministère résume les données du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses, du Budget fédéral du ministre des Finances et des autres rajustements connexes, établissant ainsi les dépenses totales prévues du Bureau du Conseil privé dans son ensemble. Le tableau donne aussi le nombre d'équivalents temps plein (ETP) que l'on prévoit utiliser au cours de la période de planification.

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Cabinet du Premier ministre	6 900	7 255	7 255	7 255
Cabinets de ministres	8 339	9 312	9 312	9 312
Bureau du Conseil Privé	42 682	43 756	41 190	41 190
Commissions d'enquête, groupes de travail et autres	10 140	18 526	4 450	2 950
Services ministériels	33 238	33 754	33 695	33 702
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	101 299	112 603	95 902	94 409
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins: Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	101 299	112 603	95 902	94 409
Rajustements **	21 121	3 000	=	=
Dépenses nettes prévues	122 420	* 115 603	95 902	94 409
Moins : Recettes non disponibles	1 159	1 159	1 159	1 159
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	12 457	12 429	12 388	12 478
Coût net du programme	133 718	126 873	107 131	105 728
Équivalents temps plein	846	827	807	807

^{*} Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

^{**} Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et doivent comprendre les initiatives du Budget fédéral, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.

V Annexes

Les tableaux financiers contenus dans la présente section donnent un aperçu de la situation :

- 1 Sommaire des paiements de transfert
- 2 Sources de recettes disponibles et de recettes non disponibles
- 3 Coût net du programme pour l'année budgétaire

Tableau financier 1: Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002 *	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Subventions				
Secteur d'activité 3 - Bureau du Conseil privé	53	53	53	53
Contributions				
Secteur d'activité 3 - Bureau du Conseil privé	4 944	5 094	2 594	2 594
A		0	0	0
Autres paiements de transfert	0	0	0	0
Total des subventions, des contributions				
et des autres paiements de transfert	4 997	5 147	2 647	2 647

^{*} Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

Tableau financier 2: Sources de recettes disponibles et de recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 2001-2002 *	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
Total des recettes disponibles	-	-	-	-
Recouvrement de dépenses d'exercices antérieurs	255	255	255	255
Redressement des créditeurs de l'exercice précédent	340	340	340	340
Produits de la vente de biens excédentaires de				
l'État	25	25	25	25
Vente de textes réglementaires en vertu de la Loi				
sur les textes réglementaires	1	1	1	1
Produit des ventes	16	16	16	16
Recettes provenant d'activités liées à la Loi sur				
l'accès à l'information et à la Loi sur la				
protection des renseignements personnels	2	2	2	2
Divers	520	520	520	520
Total des recettes non disponibles	1 159	1 159	1 159	1 159
Total dos regettos disponibles et des				
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	1 159	1 159	1 159	1 159

^{*} Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des recettes disponibles et non disponibles à la fin de l'exercice courant.

Tableau financier 3: Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total du Ministère 2002-2003
Dépenses nettes prévues	115 603
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	6 735
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	3 968
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par le Développement des ressources humaines Canada	11
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	1 715
	12 429
Moins : Recettes non disponibles	1 159
Coût net du programme pour 2002-2003	126 873

Renseignements supplémentaires

Liste des sites Web du Ministère qui renferment un complément d'informations utiles :

Premier ministre <u>pm.gc.ca</u>

Vice-Premier ministre http://www.pco-bcp.gc.ca

Leader du gouvernement à la

Chambre des communes http://www.pco-bcp.gc.ca/lgc

Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et Ministre des Affaires

intergouvernementales http://www.pco-bcp.gc.ca/aia

Leader du gouvernement au Sénat http://www.pco-bcp.gc.ca

Bureau du Conseil privé http://www.pco-bcp.gc.ca

Commission des revendications particulières

des Indiens http://www.indianclaims.ca

Discours du Trône http://www.sft-ddt.gc.ca

Le Projet de recherche sur les politiques http://www.recherchepolitique.gc.ca

Commission sur l'avenir des soins de santé

au Canada http://www.commissionsoinsdesante.ca